

Exercice 2003 - SEM de la Citadelle - Rapport d'activité de la délégation de service public et rapport des administrateurs au Conseil Municipal

M. LE MAIRE, Rapporteur : La délégation de service public relative à la Citadelle concerne la gestion, l'animation et la mise en valeur du site.

La SEM de la Citadelle est titulaire pour 10 ans, du contrat de délégation en date du 27 juin 1994, contrat prolongé jusqu'au 31.12.2004. A cet effet, une réflexion a été engagée par les services municipaux, et une procédure de mise en concurrence lancée, en prévision du renouvellement de ce contrat de délégation de service public.

A - Analyse de l'activité du service délégué :

La stratégie de développement du site de la Citadelle engagée depuis 1998, a été récompensée en 2003 par le titre «site touristique de l'année» décerné par le Secrétariat d'Etat au Tourisme. Les importants investissements consacrés au renouvellement des centres d'intérêts de la Citadelle et à l'accueil du public, les outils de communication mis en place pour développer sa fréquentation ont porté ses fruits.

L'année 2003 a permis de :

- débiter à l'automne 2003 la troisième phase de restructuration du jardin zoologique (fin des travaux en juin 2004). Cette opération est entièrement financée par la Ville dans le cadre du PPI de juillet 2003 (219 000 € en 2003 et 1 216 000 € en 2004). Après le secteur des fauves et des primates, cette troisième tranche mettra en valeur les oiseaux. Les nouvelles volières ainsi proposées au public offriront une présentation originale des oiseaux exotiques dans un environnement végétalisé. L'année 2003 a également été marquée par l'installation d'un système de brumisation au jardin zoologique, de trois télescopes et d'un véhicule électrique pour les personnes à mobilité réduite (transport gratuit Front Saint-Etienne-Front Royal).

- maintenir le niveau global de fréquentation après une année 2002 exceptionnelle. La fréquentation payante est stable et s'établit à 241 644 entrées (- 0,8 %). Parmi celles-ci, 19,4 % seulement concernent des visiteurs en groupes. Le nombre des abonnements progresse et s'établit à 1 227 mais le nombre d'entrées comptabilisées a augmenté de 24,9 % (12 905 entrées). Cela représente 5,8 % des entrées payantes.

- poursuivre sa politique d'animations à l'intérieur du site grâce au partenariat privé : reconduction des itinéraires nocturnes théâtralisés et des nuits de la Citadelle (qui ont attiré 5 811 spectateurs contre 3 205 spectateurs en 2002, cette hausse s'expliquant par une météo particulièrement favorable), visites audio guidées, projections de films, conférences, animations dans le Musée Comtois pendant la période d'été, l'Été au Zoo..., autant d'actions qui ont attiré un public nombreux.

- améliorer l'accueil du public qui a été un des objectifs essentiels des actions et des investissements de la SEM. Le personnel s'est encore renforcé et représente 25,4 équivalents temps complet. Des actions de formation ont été menées tant pour les permanents que pour les saisonniers et l'accord d'intéressement des salariés aux résultats au travers d'objectifs quantitatifs et qualitatifs a été maintenu en 2003.

La SEM a soutenu les musées pour l'organisation d'une exposition «vous avez dit bizarre» qui présentait les objets les plus insolites des trois musées de la Citadelle.

La majeure partie des moyens de communication mis en place par la SEM s'est concentrée sur la poursuite de la promotion du jardin zoologique en direction des individuels et des familles de Besançon avec une recherche de nouveaux publics étendue aux autres départements de la région. De même une promotion du site a été développée en direction des professionnels et des groupes pour attirer de plus en plus de touristes sur le site.

B - Analyse des comptes de l'activité déléguée :

Comptes de bilan :

* le fonds de roulement au 31.12.2003 ressort à 431 K€ ; il représente 18,8 % des charges, soit environ 67 jours de fonctionnement.

Il est stable par rapport à 2002, les amortissements des immobilisations étant compensés par l'amortissement correspondant des subventions d'investissement et par les remboursements en capital d'emprunts.

* la trésorerie réelle ressort au 31-12-2003 à 754 K€, ce qui représente 40 % du chiffre d'affaires (elle était de 535 K€ en 2002, soit 30 % du chiffre d'affaires).

* les valeurs mobilières de placement augmentent de 124 K€.

La SEM dispose ainsi de capacités financières lui permettant d'assumer une éventuelle conjoncture touristique défavorable.

Comptes d'exploitation :

1. Le résultat d'exploitation retraité des quotes-parts des subventions d'investissement versées par la Ville est en régression : + 75,4 K€, contre + 178,7 K€ en 2002.

* les produits d'exploitation restent stables : + 0,5 %, soit + 11 K€ avec augmentation du chiffre d'affaires (+ 4,7 %, soit + 84 K€), et stabilité des subventions (- 0,7 %).

* les subventions ne représentent plus que 2,4 % des produits et financent essentiellement les animations.

* les charges d'exploitation sont en augmentation de 10 % : essentiellement les charges externes (+ 12,8 %, soit + 100 K€) ainsi que les dotations aux amortissements (+ 24 %, soit + 88 K€) alors que les charges de personnel augmentent de 3,9 %. Hors dotations aux amortissements, les charges augmentent de 6,9 %.

2. Le résultat d'exercice reste positif (+ 51,6 K€) mais est en régression par rapport à 2002 (+ 111,8 K€).

La capacité d'autofinancement 2003 de la SEM a diminué et s'élève à 231 654 €.

La SEM versera à la Ville une redevance égale à 5 % du chiffre d'affaires HT soit un montant de 63 170 € HT dont le produit, conformément à la convention de gestion, a été affecté par la Ville à des dépenses de conservation ou de valorisation du patrimoine muséographique de la Citadelle.

Le Conseil Municipal est invité à statuer.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes de la Commission Budget et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ce rapport d'activités.

N'ont pas pris part au vote : Mme FELLMANN, M. MARIOT, M. DAHOUI, M. LIME, Mme SCHIRRER, Mme CHAUVET, Mme CASENOVE, M. LAMBERT.

Récépissé préfectoral du 21 octobre 2004.